

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 22 juillet 2014, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean François Delisle	maire
Nicola Ranieri	cons. au poste no: 1
Charles Auguste Côté	cons. au poste no: 2
Marielle Ménard	cons. au poste no: 3
Marc Gravel	cons. au poste no :4
Sylvain Gauthier	cons. au poste no: 5
Fatima Hamadi	cons. au poste no: 6

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier, directeur général

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 08 par monsieur Jean François Delisle, maire.

Mot de bienvenue du maire

Adoption de l'ordre du jour

276-07-2014

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 13 juin 2014

1.1.2 Procès-verbal du 21 juin 2014

1.1.3 Procès-verbal du 30 juin 2014

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à l'Association des artisans de ceinture
fléchée de Lanaudière

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Location de salle

1.4 Nominations au comité CCU

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 Transferts de postes:

2.3.1 Caméras et micros dans la salle du conseil

2.3.2 Signalisation et autres pièces - environnement (lac
Quenouille)

2.3.3 Rémunération responsable de la bibliothèque

2.4 Offre d'achat de terrains

2.4.1 Terrain matricule 3816-33-8899

2.4.2 Terrain matricule 4015-01-4467

2.5 Subvention association des clubs motoneigistes du Québec

2.6 Demande d'entente de paiement

2.7 Incendie : habits de combat

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

3. Ressources humaines

- 3.1 Inspecteur en urbanisme volet environnement (adjointe)
- 3.2 Responsable de l'entretien extérieur
- 3.3 Rémunération inspecteur en voirie
- 3.4 Vacances Guillaume Beauregard: semaine du 10 août 2014

4. Ressources matérielles et immobilières

- 4.1 Vente du camion Ford
- 4.2 Renovations au centre culturel et communautaire

5. Sécurité publique

- 5.1 Pratique de feu: 217 chemin Michauville
- 5.2 Sécurité nautique
 - 5.2.1 Nominations
- 5.3 Statistiques de la Sûreté du Québec

6. Réseau routier, transport

- 6.1 Travaux voirie: ponceaux et rechargement
- 6.2 Appels d'offre sable et sel d'hiver

7. Gestion du territoire et du milieu

- 7.1 PIIA
 - 7.1.1 Demande du 220 chemin Michauville
- 7.2 Dérogations mineures
 - 7.2.1 Demande du 338 et 352 chemin Lac-du-Rocher
 - 7.2.2 Demande 3519-80-0631 et 3519-84-9352 chemin du Lac-Paquette
- 7.3 Décontamination: évaluation environnementale
- 7.4 Procès-verbal du 11 juin 2014 - RITL
- 7.5 Installations septiques projet Port d'Attache

8. Service à la collectivité

- 8.1 Sports, loisirs et culture
 - 8.1.1 Bilan fête nationale
- 8.2 Club de pétanque
- 8.3 Panneau d'affichage électronique

Période de questions

Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

1. Administration

1.1.1 Procès-verbal du 13 juin 2014

277-07-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes car la marge de crédit ne reflète pas ce qui a été dit en décembre 2013, d'adopter le procès-verbal du 13 juin 2014.

ADOPTÉE

1.1.2 Procès-verbal du 21 juin 2014

Cette rubrique est reportée.

1.1.3 Procès-verbal du 30 juin 2014

278-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

étant dissidentes sous le motif qu'il est illégal que la Municipalité s'imisce dans les compétences fédérale et provinciale, d'adopter le procès-verbal du 30 juin 2014.

ADOPTÉE

1.2 Communication

1.2.1 Correspondance

1.2.1.1 Appui à l'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière

279-07-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'appuyer l'Association des artisans de ceinture fléchée de Lanaudière Inc. dans sa démarche auprès du ministère de la culture et des Communications afin que la technique de fabrication de la ceinture fléchée soit reconnue comme faisant partie du patrimoine immatériel du Québec.

ADOPTÉE

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement relatif aux locations de salle

280-07-2014

CONSIDÉRANT l'avis de motion adopté lors de l'assemblée du 22 février 2014;

CONSIDÉRANT le résumé du projet de règlement ainsi que de la dispense de lecture;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter le règlement 411-14 modifiant le règlement 411-13 concernant les locations de salles.

ADOPTÉE

1.4 Nominations comité CCU

Madame Fatima Hamadi quitte la salle durant les délibérations, ayant soumis sa candidature.

281-07-2014

CONSIDÉRANT la résolution 225-06-2014 adoptant le règlement 374-14-01 concernant le règlement constituant le comité consultatif en urbanisme (CCU) pour modifier constitution comité ;

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère, et refusé à l'unanimité de nommer les personnes suivantes en tant que membres du CCU:

Mme Christiane Laurin
M. Louis Paul-Pelland
M. André Séguin

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

Mme Fatima Hamadi
Mme Sylvie Tellier

REJETÉE

Madame Fatima Hamadi réintègre l'assemblée.

282-07-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes de nommer les personnes suivantes en tant que membres du CCU:

M. Claude Aubertin
M. Éric Bardy
M. Guy Côté
M. Stéphane Denis
M. Michel Fafard

ADOPTÉE

**2. Ressources financières
2.1 Rapport des dépenses**

283-07-2014

CONSIDERANT que le dépôt des dépenses de juin et juillet 2014 comprennent des dépenses déclarées urgentes par le maire pour enregistrer les séances du conseil afin de ramener l'ordre.

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller et résolu à majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes car le maire a procédé à des achats à Saint-Jérôme auprès d'amis, le tout sans soumission le mettant en conflit d'intérêt, d'accepter le journal des achats du 1^{er} juin 2014 au 22 juillet 2014 pour un total de 234 992.49 \$.

ADOPTÉE

2.2 Rapport des salaires

284-07-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter le journal des salaires nets de mai et juin respectivement pour des montants de 38 137.81 \$ et de 42 229.80 \$.

ADOPTÉE

**2.3 Transferts de postes:
2.3.1 Caméras et micros dans la salle du conseil**

SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014

285-07-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes, d'accepter le transfert de poste numéro 2014-04 pour l'achat de caméras et de micros dans la salle du conseil au montant de 3 368.14 \$.

ADOPTÉE

2.3.2 Signalisation et autres pièces - environnement (lac Quenouille)

Cette rubrique est reportée.

2.3.3 Rémunération responsable de la bibliothèque

286-07-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité, monsieur Marc Gravel, conseiller se retirant par conflit d'intérêt, d'accepter d'augmenter le nombre d'heures rémunérées de la responsable de la bibliothèque lorsque la disponibilité des bénévoles ne permet pas d'assurer les permanences des heures d'ouvertures de la bibliothèque.

ADOPTÉE

2.4 Offre d'achat de terrains

2.4.1 Terrain matricule 3816-33-8899

287-07-2014

CONSIDÉRANT l'offre d'achat par monsieur Pierre Piché, pour l'achat d'un terrain vacant propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est petit, entouré par les terres de l'offrant et non accessible par un chemin;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri, conseiller, et résolu à résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes sous le motif que la vente est sous-évaluée, d'accepter l'offre d'achat de monsieur Michel Piché du terrain matricule 3816-33-8899 au montant de 500\$ plus tous les frais relatifs à la transaction et sans aucune garantie ou responsabilité des titres par la Municipalité.

Le maire et le directeur général étant autorisés à signer tout document pour réaliser la présente.

ADOPTÉE

2.4.2 Terrain matricule 4015-01-4467

288-07-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté conseiller, et résolu à l'unanimité d'aviser monsieur Rock Poirier, propriétaire du terrain

SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014

matricule 4015-01-4467 que la Municipalité n'est pas intéressée à vendre le terrain qui lui est contiguë.

ADOPTÉE

2.5 Subvention association des clubs motoneigistes du Québec

289-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à une demande de subvention auprès de l'association des clubs de motoneigistes du Québec pour l'achat d'un traîneau d'évacuation médical au montant de 1 710 \$. Le directeur général étant autorisé à signer tous les documents pour réaliser les présentes.

ADOPTÉE

2.6 Demande d'entente de paiement

290-07-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande d'entente de paiement pour le matricule 3615-74-2586 d'un solde de 1007.27 \$ par des versements entre le 1^{er} août au 1^{er} décembre 2014.

ADOPTÉE

2.7 Incendie : habits de combat

291-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre que le remboursement des habits de combats par l'entreprise Parafiamma Solutions au montant de 3 730.94\$, commandé en 2013 n'ayant jamais été livrés soit utilisé pour que le directeur incendie puisse en commander d'autres, lorsque requis.

ADOPTÉE

3. Ressources humaines

3.1 Inspecteur en urbanisme volet environnement (adjointe)

292-07-2014

CONSIDÉRANT les besoins en urbanisme et environnement de l'inspecteur durant la période estivale ;

CONSIDÉRANT les budgets disponibles;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes de ratifier l'embauche de madame Ariane Ritchie en tant qu'inspectrice en urbanisme volet environnement pour une période de 13 semaines à raison de 32 heures par semaine au taux horaire de 18\$.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

ADOPTÉE

3.2 Responsable entretien extérieur

293-07-2014

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Mickaël Calvé en tant que préposé à l'entretien extérieur des terrains et de support aux activités des loisirs de la Municipalité au taux horaire de 10.35\$ pour un total de 32 heures semaines.

ADOPTÉE

3.3 Rémunération de l'inspecteur en voirie

294-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à la majorité, Mesdames Fatima Hamadi, Marielle Ménard, monsieur Sylvain Gauthier étant dissidents et monsieur Jean Delisle, maire émettant son droit de veto, de procéder à un ajustement de salaire suite à l'évaluation du travail de l'inspecteur en voirie pour le montant décrit à l'article 5 du contrat de travail de monsieur Charles Robidoux, inspecteur en voirie par intérim.

ADOPTÉE

3.4 Vacances Guillaume Beaugard: semaine du 10 août 2014

295-07-2014

Il est proposé par monsieur Charles-Auguste Côté, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de vacances de monsieur Guillaume Beaugard, intervenant loisirs-culture pour la semaine du 10 au 17 août 2014.

ADOPTÉE

4. Ressources matérielles et immobilières

4.1 Vente du camion Ford

296-07-2014

CONSIDÉRANT la résolution 52-02-2014 concernant la vente par la Municipalité du camion Ford DRW 2003 ;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions :

Déneigement transport La Villa : 5 200 \$

Entretien extérieur du Nord : 10 000 \$

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de l'entreprise Entretien extérieur du Nord pour l'achat du camion Ford DRW 2003 au montant de 10 000 \$. Cette vente étant sans garantie, pour les pièces seulement.

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

Monsieur Charles Robidoux étant autorisé à signer tous les documents nécessaires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour effectuer le transfert de propriété.

ADOPTÉE

4.2 Rénovation du centre culturel et communautaire

297-07-2014

CONSIDÉRANT les travaux prévus au centre culturel et communautaire ;

Il est proposé par Nicola Ranieri conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à une consultation publique un samedi entre le 9 et le 23 août 2014 à 10 h.

ADOPTÉE

5. Sécurité publique

5.1 Pratique de feu: 217 chemin Michauville

298-07-2014

Il est proposé par Nicola Ranieri conseiller, et résolu à l'unanimité de permettre une pratique de feu par le service des incendies de Val-des-Lacs du bâtiment situé au 217 chemin Michauville aux conditions suivantes :

Des frais de 1 000 \$ seront facturés au propriétaire;

Les pompiers ne seront pas rémunérés à cette occasion.

ADOPTÉE

5.2 Sécurité nautique

5.2.1 Nominations

299-07-2014

CONSIDÉRANT la nécessité d'une patrouille nautique pour assurer la santé du lac Quenouille suite aux recommandations du plan directeur de l'eau,

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en œuvre un mécanisme d'application de la réglementation fédérale;

CONSIDÉRANT les négociations en cours pour partager les coûts et le service avec la Municipalité de Lac-Superieur et la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller et résolu à majorité, mesdames Marielle Ménard et Fatima Hamadi, conseillères étant dissidentes sous le motif que la Municipalité n'a pas eu les engagements des autres municipalités de partager les coûts et de procéder à l'embauche des personnes suivantes en tant que patrouilleurs nautiques :

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

Jonathan Ruffo, responsable
Jean-Philippe Martin
Daniel Plamondon
Martin Payette
Claude Villecourt
Serge Huberdeau

ADOPTÉE

5.3 Statistiques de la Sûreté du Québec

Aucune décision sous cette rubrique.

6. Réseau routier, transport

6.1 Travaux voirie: ponceaux et rechargement

Cette rubrique est reportée.

6.2 Appel d'offre sable et sel d'hiver

300-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder à une demande d'appel d'offre pour le sable, le sel et le gravier d'hiver 2014-2015.

ADOPTÉE

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 PIIA

7.1.1 Demande du 220 chemin Michaudville

301-07-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande PIIA-2014-13 accompagnée de documents a été déposée le 7 juillet 2014 par Robert Millette ;

CONSIDÉRANT que la demande vise la construction d'une terrasse ;

CONSIDÉRANT que le projet affecté par la demande est assujettie au PIIA pourtour des lacs 412-09 ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande tel que présentée dans les documents déposés le 7 juillet 2014 par Robert Millette ;

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

7.2 Dérogations mineures

7.2.1 Demande du 338 et 352 chemin Lac-du-Rocher

302-07-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 7 juillet 2014 a été déposée par Lise Tremblay pour Rock Labelle et qu'elle est accompagnée d'un plan minute 12493 réalisé par Rock Labelle le 3 juillet 2014 ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM 2014-06 est à l'effet de permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2762.8 m² et de 2405.0m² et des frontages de 37.83 m et 41.70m alors que l'article 25 du règlement 368-02 prescrit que les normes minimales de lotissement sont spécifiées à la Grille des spécifications intitulées Usages et normes, par zone, jointe au règlement de zonage pour tous les usages autorisés dans la zone concernée, selon que le terrain soit riverain ou non riverain ou desservi ou non par les services d'aqueduc ou d'égout. Ainsi, les deux terrains sont situés dans la zone RR-1 où la superficie minimum d'un terrain riverain non desservi est de 4000 m² avec une largeur minimum de 50 m ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2762.8 m² et de 2405.0m² et des frontages de 37.83 m et 41.70m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables étant donné que les lots étaient déjà cadastrés avec des superficies et des frontages similaires ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le refus de permettre le lotissement de 2 lots avec des superficies de 2762.8 m² et de 2405.0m² et des frontages de 37.83 m et 41.70m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire étant donné le processus de bornage en cours ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par monsieur Marc Gravel conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.2.2 Demande 3519-80-0631 et 3519-84-9352 chemin du Lac-Paquette

303-07-2014

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 12 juin 2014 a été déposée par Éric Massie pour la compagnie DTN Inc. ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure numéro DM

SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014

2014-07 est à l'effet de permettre le lotissement d'une rue avec une longueur de cul-de-sac de 1560 m ;

CONSIDÉRANT que l'article 38 du règlement 368-02 prescrit qu'aucun cul-de-sac ne peut présenter une longueur supérieure à 450 mètres ;

CONSIDÉRANT que permettre le lotissement d'une rue avec une longueur de cul-de-sac de 1560 m constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le refus de permettre le lotissement d'une rue avec une longueur de cul-de-sac de 1560 m aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations favorables du comité consultatif d'urbaniste ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Gauthier, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

ADOPTÉE

7.3 Décontamination: évaluation environnementale

Cette rubrique est reportée.

7.4 Procès-verbal du 11 juin 2014 – RITL

304-07-2014

Il est proposé par Nicola Ranieri conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du procès-verbal du 11 juin 2014 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

ADOPTÉE

7.5 Installations septiques projet Port d'Attache

305-07-2014

Il est proposé par monsieur Nicola Ranieri conseiller, et résolu à la majorité que l'association du projet domiciliaire Port d'Attache s'occupe du suivi des installations septiques. La municipalité s'occupera du suivi de l'entretien des équipements d'épuration de l'eau usée et décline toute responsabilité quant aux installations septiques.

ADOPTÉE

**SÉANCE ORDINAIRE
22 JUILLET 2014**

8. Service à la collectivité

8.1 Sports et loisirs

8.1.1 Bilan Fête nationale

306-07-2014

Il est proposé par Charles-Auguste Côté conseiller, et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du bilan de la Fête nationale 2014 préparé par monsieur Guillaume Beaugard, intervenant loisirs-culture.

ADOPTÉE

8.2 Club de pétanque

307-07-2014

Il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller et résolu à l'unanimité d'ajouter des plaques de ciment au jeu de pétanque pour un montant estimé à 300 \$.

ADOPTÉE

8.3 Panneau d'affichage électronique

308-07-2014

Il est proposé par madame Marielle Ménard, conseillère et résolu à l'unanimité de faire des recherches pour l'implantation d'un panneau d'affichage électronique en continue à Val-des-Lacs.

ADOPTÉE

Période de questions

Levée de l'assemblée

309-07-2014

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Marc Gravel, conseiller, et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 21 h 37.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean F. Delisle,
Maire**

**Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier, directeur général**